



## succession compliquée

Par **khlintin**, le **10/07/2019** à **15:35**

Bonjour,

Mon père vient de décéder et je me pose plusieurs questions.

mon père était commerçant, il a arrêté son activité il y a 3 ans (mais il a toujours un compte bancaire professionnel avec plus de 200 000€ dessus).

De plus ma grand-mère vivait avec lui depuis plus de 20 ans pour l'aider au magasin mais n'a jamais été rémunérée. Mes tantes (soeurs de mon père) me disent qu'il faudra prendre cette information en compte pendant la succession, comment calculer ce que je dois rétribuer à ma grand-mère. Sans compter que ma grand-mère souhaite rester dans l'appartement qui je crois est au nom de mon père (je n'ai pas trouver les titres de propriété)

Je suis actuellement à l'étranger j'ai juste eu le temps de faire l'aller/retour pour les obsèques et envoyer les courriers avec les actes de décès et j'ai de grande chances de déménager d'ici septembre dans un autre pays étranger que dois-je faire étant la seule héritière?

Merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **11/07/2019** à **09:51**

Bonjour,

Etre à l'étranger n'implique pas qu'il soit impossible de communiquer avec un notaire ou un avocat.

Le bon sens implique de confier ses intérêts à un mandataire de confiance, voire un notaire ou un avocat.